



2ème conférence nationale des territoires. Réunion départementale de préparation et de concertation.

6 octobre 2017 - Communiqué : de Jean-Jacques LOZACH - Sénateur de la Creuse

2^{ème} conférence nationale des territoires.

Réunion départementale de préparation et de concertation.

À la demande du Premier Ministre et afin que leur avis puisse être formalisé en vue de la 2^{ème} Conférence des Territoires (prévue en décembre 2017), M. le Préfet de la Creuse a convié ce 27 septembre 2017 les trois parlementaires creusois, le président de l'AMAC, la Présidente du conseil départemental, les Conseillers régionaux et les Présidents de communautés de communes.

Sur les 4 grandes thématiques servant de base à la réflexion, j'ai tenu à exprimer mes priorités personnelles en matière de collectivités territoriales :

- Bénéficier de perspectives et d'une ligne de conduite gouvernementale claires, au service d'une vision globale de l'aménagement du territoire. Celui-ci devant lui-même être directement relié au traitement de la problématique de l'emploi, qui conditionne la répartition géographique de la population.
- Les notions de péréquation et de solidarité entre les territoires français doivent être privilégiées.

4 axes me semblent fondamentaux pour le département de la Creuse :

- La desserte numérique
- La desserte ferroviaire
- L'offre sanitaire
- L'offre éducative.

Les Élus attendent :

- Une pause institutionnelle et une pause budgétaire (nous avons la première mais pas la deuxième),
- Une réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement visant à la rendre plus solidaire et plus simple à la fois,
- Une réduction des inégalités entre les territoires d'une même région.

À ce titre, je suggère l'élaboration et l'application d'un contrat de réciprocité urbain-rural entre Bordeaux et le département de la Creuse (selon le modèle conclu entre



2ème conférence nationale des territoires. Réunion départementale de préparation et de concertation.

Brest Métropole et le Centre-Ouest Bretagne) ; une telle démarche est administrativement envisageable dans le cadre du Contrat de Plan État-Région.

Une Agence nationale de la Cohésion des Territoires doit être créée en lien avec les Régions. J'ai exprimé le souhait que sa déclinaison soit départementale, afin d'apporter toute l'ingénierie attendue par les communes et intercommunalités, au plus près du montage de leurs projets. Pour être parfaitement efficace, un guichet unique départemental d'ingénierie territoriale me semble le plus pertinent.

www.jjlozach.fr